

---

Séance du 09 février 2021

---

Nombre des Conseillers:  
en exercice : 11  
présents : 10  
pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf février, le Conseil Municipal s'est rassemblé salle polyvalente de la Mairie, à dix-neuf heures, sous la Présidence de Madame BOULON Elise, Maire.

**Présents** : Mmes BOULON Elise, BOUBAT Isabelle, DANIEL Marie-Noëlle, POIRET Pascale, MM BAYLOT Éric, HARTMAN Antonie, LINTIGNAT Anthony, ROBLOT Claude, TAVERON Claude, VALTON Jean-Pierre.

**Absent ayant donné pouvoir** : /

**Absent** : M. BOUTET Jérôme

**Secrétaire de séance** : Mme POIRET Pascale

**Date de la convocation** : 02 février 2021

---

**OBJET : Travaux de voirie - n° 2021-02-1**

Suite à la délibération n°2020-12-4 du 15/12/2020, Madame le Maire informe les Membres présents qu'un dossier d'appel d'offre a été déposé :

- VC20 – Chemin de la Trimouille
- VC25 – Chemin de la Fayolle

pour un total H.T. prévisionnel de 99.870,00 € + honoraires ATDA de 4.494,15 €

La date buttoir de dépôt des offres est le 16/02/2021 à 12h00, la commission d'appel d'offres sera convoquée après cette date.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 voix pour) :

- CERTIFIE l'inscription de cette dépense au BP 2021 ;
- DEMANDE une subvention sur le programme voirie au Conseil Départemental de 30.000 €, incluant les honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage de 4.494,15 € de l'ATDA ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

*Arrivée de M. BAYLOT Éric à 19h20*

**OBJET : Travaux sur chemins - n° 2021-02-2**

Madame le Maire propose aux membres présents des travaux sur chemins, demandés à l'E/se SOLIGNAT (H.T.) : créations de fossés, busage... :

- ✓ Chemin au Bœuf ..... 10.939,50 €

✓ Chemin de Courtanges.....9.213,00 €

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix pour) :

- CERTIFIE l'inscription de cette dépense au BP 2021 : 24183 € TTC ;
- DEMANDE une subvention sur le programme « Solidarité » au Conseil Départemental (5000 €) et un fonds de concours à la Communauté de Communes (6000 €) ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**OBJET: ATDA : convention assistance informatique : support technique - n° 2021-02-3**

Vu le règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée,

Vu l'adhésion de la commune de La CELLE à l'Agence Technique Départementale de l'Allier au titre des missions de base,

Considérant que la commune de La CELLE bénéficie du support technique de premier de niveau et de formations de l'ATDA pour les logiciels de la Société Cosoluce, société avec laquelle la commune de La CELLE a signé un contrat,

Considérant que la commune de La CELLE peut également bénéficier de la délivrance de certificats électroniques conforme au référentiel général de sécurité et au règlement eIDAS,

Considérant que « l'article 28 du RGPD dispose que « le traitement par un sous-traitant est régi par un contrat ou un acte juridique qui lie le sous-traitant à l'égard du responsable de traitement, définit l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, et les obligations et les droits du responsable de traitement ».

Considérant que cette convention est conclue à titre gratuit conformément aux statuts de l'ATDA,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix pour),

- Approuve la convention assistance informatique : support technique à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération
- Autorise Le maire à signer la convention assistance informatique : support technique

**OBJET: ATDA : convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S<sup>2</sup>LOW/@tes - n° 2021-02-4**

Vu le règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2131-1,

Vu la délibération de la commune de La CELLE en date du 09/04/2019 décidant de transmettre les actes au représentant de l'Etat dans le Département par voie électronique,

Vu la convention signée entre le Préfet de l'Allier et la commune de La CELLE pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat dans le Département et désignant l'ATDA comme opérateur de mutualisation en date du 23/04/2019,

Vu l'adhésion de commune de La CELLE à l'Agence Technique Départementale de l'Allier au titre des missions de base,

Considérant que « l'article 28 du RGPD dispose que « le traitement par un sous-traitant est régi par un contrat ou un acte juridique qui lie le sous-traitant à l'égard du responsable de traitement, définit l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, et les obligations et les droits du responsable de traitement ».

Considérant que cette convention est conclue à titre gratuit conformément aux statuts de l'ATDA,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix pour),

- Approuve la convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S<sup>2</sup>LOW/@ctes à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération
- Autorise Le maire à signer la convention assistance informatique : support technique

La séance est close à 20h15

### RECAPITULATIF

N°	Objet	Pages
2021-02-1	<b>Travaux de voirie</b>	2021-001
2021-02-2	<b>Travaux sur chemins</b>	2021-001 2021-002
2021-02-3	<b>ATDA : convention assistance informatique : support technique</b>	2021-002
2021-02-4	<b>ATDA : convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S<sup>2</sup>LOW/@ctes</b>	2021-002 2021-003

### ÉMARGEMENTS

Mme BOULON Elise Maire		M. ROBLOT Claude 1 <sup>er</sup> Adjoint	
Mme BOUBAT Isabelle 2 <sup>ème</sup> Adjointe		M. LINTIGNAT Anthony 3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Mme DANIEL Marie-Noëlle Conseillère Municipale		M. TAUVERON Claude Conseiller Municipal	
M. VALTON Jean-Pierre Conseiller Municipal		M. BOUTET Jérôme Conseiller Municipal	ABSENT
M. BAYLOT Éric Conseiller Municipal		Mme POIRET Pascale Conseillère Municipale	
M. HARTMAN Antonie Conseiller Municipal			

